

COMMISSION FINANCE ET SYSTEME D'INFORMATION

Intervenant au titre de la commission qu'il préside, monsieur Zaz a informé le Bureau Fédéral de l'évolution des relations avec la SNRT qui est liée à la FRMF par un contrat de cession des droits de télévision sur trois années devant se terminer avec la présente saison.

Il en ressort que la SNRT accuse toujours un retard dans le paiement des différentes tranches convenues, dont 25 MDHS au titre de la saison écoulée 2008/2009 et 32 MDHS comme acompte dû au 15/09/09 sur un montant de 80 MDHS pour la saison 2009/2010.

Cependant, il faut noter avec satisfaction la mobilisation des équipes SNRT sur le sujet depuis deux mois et demi, d'autant plus que la FRMF n'a ménagé aucun effort cette nouvelle saison pour établir une programmation des matchs de championnats adaptée aux grilles de retransmission de la télévision nationale.

Par ailleurs, monsieur Zaz a fait part du démarrage imminent de l'utilisation de la plate-forme centrale de gestion informatisée des licences. Cette plate-forme libèrera la Fédération d'une gestion manuelle pénible du fichier des licences, avec tous les risques d'erreurs qui y sont liés.

A ce jour, le matériel en lui-même a été réceptionné et au cours des trois prochains mois sont prévus l'installation des logiciels et le démarrage de l'exploitation de la plate-forme, la mise en place des procédures de son utilisation ainsi que des sessions de formation au profit du personnel qui en aura la charge.

Il est signalé également la nécessité de mobiliser fortement les clubs autour de ce nouvel outil qui devrait faciliter la relation FRMF/Clubs sur l'aspect des licences de joueurs.